La longue marche des épiceries coopératives

Alban Ouahab

▶ **To cite this version:**

Alban Ouahab. La longue marche des épiceries coopératives. 2020. hal-02887288

HAL Id: hal-02887288
https://hal.science/hal-02887288

Submitted on 2 Jul 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La longue marche des épiceries coopératives

Alban Ouahab
12-15 minutes

Le développement ces dernières années en France d'épiceries et de supermarchés coopératifs et participatifs est une nouvelle étape dans une histoire bien particulière. Leur succès actuel est le résultat d'une évolution complexe, hésitante, faite d'accélérations et de ralentissements. La forme des coopératives s'est transformée de même que les aspirations des coopérateurs et coopératrices qui sont passées de préoccupation strictement économique à la prise en compte d'enjeux sociaux et environnementaux plus vastes.

Ce détour historique nous permet de comprendre que les alternatives ne s'établissent pas sans conflit, sans tumulte et sans remise en cause de leur propre modèle.

L'origine des coopératives de consommateurs

Une coopérative est une entreprise dont tous les membres participent au capital de la structure, à sa gestion et ont une voix égale dans les décisions. La richesse crée est partagée entre tous les membres[1].

Selon l'Alliance Internationale Coopérative, les *équitables pionniers de Rochdale,* coopérative de consommateurs née en 1844 est la première coopérative à avoir formalisé les principes du mouvement coopératif actuel (voir ici pour le détail de ces principes). Mais cette filiation est contestable. Ces valeurs et principes furent portés par des organisations plus anciennes qui ne les ont pas toujours formalisés.

Par exemple, des collectifs comme les associations fruitières du Jura au XIIIe siècle ou la société des tisserands de Fenwick en 1761 mettent déjà en place certaines pratiques anticipant le coopérativisme en organisant des achats groupés, une gestion commune et une égale participation au risque de l'entreprise.

En France, les premières expériences véritablement coopératives sont des « associations ouvrières de production » largement inspirées par la pensée de Philippe Buchez qui crée la première association de menuisiers en 1831. Ces coopératives subissent tout d'abord un cadre législatif et politique extrêmement défavorable. En effet, en France, depuis 1791 (et jusqu'en 1864) la loi Le Chapelier interdit les organisations ouvrières, les corporations de métiers et le compagnonnage et donc, *de facto,* les coopératives. Les premières associations ne sont ainsi pas légales, mais simplement tolérées par les autorités de l'époque avant d'être dissoutes selon les changements de gouvernements et de régime. Après le coup d'État du 2 décembre 1851, la plupart des associations de travailleurs sont dissoutes, car accusées d'être des foyers pro-républicains. Rien qu'à Paris, plus de 200 associations de travailleurs sont ainsi démantelées. (Toucas-Truyen & Dreyfus, 2005: 38). D'un point de vue juridique, en France, le statut de coopérative n'existe d'ailleurs pas formellement avant 1947 !

C'est dans ce contexte, en 1835, près d'une décennie avant la création de la coopérative de Rochdale, qu'une épicerie coopérative voit le jour à Lyon, sous l'impulsion de Michel

Derrion. Si cette enseigne ne dura que trois ans, elle est aujourd'hui considérée comme la première épicerie coopérative de l'histoire contemporaine.

Le Commerce Véridique et Social de Michel-Marie Derrion (1835 - 1838)

Michel-Marie Derrion nait en 1803 à Lyon dans une famille industrielle bourgeoise. Sensible à la misère de l'époque, il cherche à améliorer les conditions de vie des plus démunis et s'intéresse aux écrits des auteurs socialistes utopiques de son époque. Il est particulièrement marqué par les révoltes des Canuts Lyonnais (qui faisaient affaire avec sa famille) de 1831 et 1834 où plusieurs centaines d'ouvriers périrent sur les barricades en réclamant une meilleure rémunération.

Ses premières publications dans le journal *L'Indicateur* sont jugées « révolutionnaires » et vaudront à son rédacteur en chef une amende et une peine de prison. Les pouvoirs publics placent d'ailleurs par la suite l'épicerie coopérative sous étroite surveillance craignant un regroupement de révolutionnaires. Une situation bien différente aujourd'hui où les pouvoirs publics, notamment les mairies, sont nombreux à soutenir les projets de supermarchés coopératifs pour redynamiser le lien social et leur territoire.

Alors que les penseurs utopistes comme Charles Fourier ou Robert Owen cherchent à renverser le capitalisme en transformant les usines, Michel Derrion, propose comme levier de transformation le pouvoir d'achat des prolétaires, c'est-à-dire la consommation. Il souhaite lutter contre le « charlatanisme » des épiciers et commerçants de son époque pour que les ouvriers puissent accéder à des denrées de base à des prix raisonnables. La répartition égalitaire et transparente des bénéfices est la clé de voûte de son système. En clair, un quart du bénéfice est redistribué en fin d'année aux consommateurs proportionnellement aux achats effectués dans le magasin, le reste permet de rémunérer justement les salariés, de développer l'activité et de rémunérer les investisseurs initiaux. C'est ainsi qu'il souhaite rendre le commerce juste et « véridique », en d'autres termes, de corriger les défauts du capitalisme naissant.

Face à un afflux d'abord limité de souscriptions, Derrion finit par engager la totalité de sa fortune familiale ainsi que celle de certains amis pour que le projet voie le jour en 1835 sur les pentes de la Croix-Rousse. Le Commerce Véridique et Social est rentable et bénéficiaire dès la première année et de nombreux ouvriers viennent y faire les courses et prouver ainsi la pertinence du modèle économique « véridique » en profitant de prix avantageux.

L'enseigne est toujours bénéficiaire en 1837 et ouvre progressivement jusqu'à sept nouvelles boutiques, mais une crise économique particulièrement sévère sévit à Lyon mettant à mal les commerces et entraînant la cessation de l'activité du Commerce Véridique et Social en 1838. Derrion, ruiné ne retentera pas l'expérience, mais, toujours utopiste, il part pour le Brésil afin de bâtir un phalanstère, une communauté de vie et de travail imaginée par Charles Fourier.

Après cette première expérience, les coopératives de consommation se diffuseront progressivement dans le pays, à l'instar de l'Avenir de Plaisance en 1873, la Moissonneuse en 1874, ou de la Bellevilloise en 1878 à Paris. Dans le sud de la France, un mouvement coopératif se structure autour du courant de pensée de l'école de Nîmes. On y retrouve des coopératives comme l'Abeille qui marquent le début de la tradition consistant à donner des

noms d'animaux aux coopératives. Tradition qui se retrouve aujourd'hui avec des coopératives comme La Louve, le Baudet, l'Eléfan ou encore la Chouette.

Le renouveau du coopérativisme au 20e siècle

Une seconde vague de coopérative de consommation émerge en dehors de la France, aux États-Unis, dans les années 1930 grâce aux aides financières du New Deal de Roosevelt. Si beaucoup de ces coopératives ont disparu suite à la fin de ces aides (Zwerdling, 1979), d'autres ont survécu de nombreuses années, telle la Hyde Park Co-op qui ne disparut qu'en 2008[2]. Toutes ces coopératives suivent l'exemple de Rochdale qui « fait modèle » : à la fin de l'année, les clients coopérateurs reçoivent une « ristourne », c'est-à-dire une part des bénéfices de la coopérative proportionnelle aux achats qu'ils y ont effectués.

Dans les années 1960 émerge une nouvelle vague de coopératives, qualifiées de « New Wave Food Coops ». Deux grandes transformations marquent ce renouveau. D'une part, au-delà de la lutte des classes de nouveaux sujets préoccupent les consommateurs (Droits civiques aux États-Unis, seconde vague féministe, mouvement antinucléaire…). Pour les supermarchés coopératifs, cela signifie que le prix n'est plus l'unique enjeu, mais que des questions comme le végétarianisme, le refus des intrants de synthèse ou la vente de produits en vrac deviennent des marqueurs identitaires forts. Le projet politique associé aux coopératives alimentaires se transforme. Il ne s'agit plus uniquement d'accéder à des produits moins chers, mais aussi d'agir face à des enjeux sociétaux et environnementaux qui gagnent en visibilité.

D'autre part, c'est à cette époque qu'émerge une innovation organisationnelle : le recours au travail des membres eux-mêmes. Plutôt que de recourir à de l'emploi salarié, les nouvelles coopératives s'appuient sur l'autogestion et le travail bénévole. L'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement des magasins, mais aussi de sortir d'une société du salariat de plus en plus décriée à l'époque de la contre-culture américaine. En réduisant les coûts de fonctionnement, l'objectif est également de proposer directement des prix plus bas plutôt qu'une participation annuelle aux bénéfices.

Ainsi, au tournant des années 1960, l'alimentation devient un sujet politique dont s'emparent les citoyens. Grâce aux nouvelles coopératives participatives, ils peuvent devenir acteurs des choix alimentaires : refus des OGM, promotion d'une alimentation végétarienne, réduction des déchets et recours aux produits en vrac, etc. Le fait de travailler eux-mêmes dans leurs coopératives leur permet d'obtenir des prix réduits. Des recherches des années 1980 (Schiferl & Boynton, 1983) montrent des économies d'environ 15 % dans les supermarchés participatifs étudiés.

Les supermarchés coopératifs et participatifs aujourd'hui

Aujourd'hui, résultat de cette histoire, des formes diverses de coopératives de consommation co-existent. Si toutes mobilisent le terme de « coopératives », cela renvoie à des réalités organisationnelles bien différentes. Des coopératives de consommation continuent de fonctionner sur le modèle dit de « Rochdale » de distribution annuelle d'une partie des bénéfices aux membres coopérateurs. C'est le cas par exemple des Nouveaux Robinsons en Île-de-France. D'autres magasins, comme le réseau Biocoop où les magasins U, sont des structures où ce sont les directeurs de magasins (et non pas les consommateurs ou les employés) qui sont coopérateurs du réseau et s'en partagent la gestion et la gouvernance[3].

Enfin, depuis les années 2010, des coopératives participatives, où les membres travaillent directement dans le magasin émergent également en France. De multiples sources journalistiques montrent qu'en France comme aux USA il y a un rebond des coopératives depuis 2008 (Novel, 2016; Kauffman, 2017; Potet, 2018), comme si le coopérativisme se situait dans le sillon des crises du capitalisme (années 1930, 1970 et 2010). À ce titre, la Louve est, en France, l'une des organisations phares de ce renouveau, notamment en important sur le continent européen le modèle participatif né aux États-Unis dans les années 1970. Selon des décomptes informels, près de 80 projets seraient lancés ou en développement sur tout le territoire français.

Dans ces projets, ce sont bien les consommateurs eux-mêmes qui s'associent à la gestion et au travail dans ces supermarchés. Ceux-ci fonctionnent sur un modèle exclusif : seuls les coopérateurs membres peuvent faire leurs courses et bénéficier des prix avantageux de la coopérative. En échange, ils s'engagent à y travailler sur un créneau régulier (en général 3 heures par mois) afin d'assurer le fonctionnement du magasin. Ce système exclusif assure l'engagement de tous et sécurise des prix abordables sur des produits choisis par les membres pour leurs qualités (gustative, environnementale, locale, etc.). Ce développement récent montre la volonté des citoyens de s'emparer des enjeux alimentaires et de repolitiser leur consommation afin de transformer localement leur communauté.

Mais nous voyons que ce développement récent ne peut être déconnecté d'une longue histoire. En effet, un travail rétrospectif nous permet de mieux saisir un double mouvement des coopératives de consommation. Tout d'abord, nous voyons comment leur projet de justice économique a évolué pour englober désormais les enjeux multiples autour de l'alimentation dont le marché ne s'occupe pas (qualités gustative, humaine, sociale et environnementale des produits). Nous voyons également que la mise en place de nouvelles organisations capables de contester l'ordre établi ne se fait pas sans conflit. La reconnaissance par l'État, par le droit et par l'ensemble des parties prenantes (fournisseurs, clients…) des coopératives comme étant des acteurs légitimes a mis plus d'un siècle.

[1] https://www.entreprises.coop/de-quoi-on-parle

[2] https://www.grocer.coop/articles/hyde-park-co-op-closes-after-75-years

[3] Il faut toutefois noter que 40 % des directeurs de Biocoop on fait le choix d'organiser leur magasin sous forme de coopérative ouvrière où les salariés se partagent la gestion et le bénéfice du magasin.